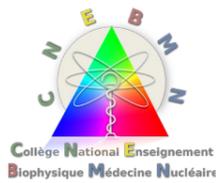


PROGRAMME

LA RADIOPROTECTION DES PATIENTS
 Programme DPC n°6013170001


Programme DPC n° 6013

Concepteur du stage : Jean-Philippe VUILLEZ

SESSION 1

Mardi 16 mai 2017

Salle G

S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE DE GESTION DES RISQUES

14h00 - 14h30 Accueil et pré-évaluation

14h30 - 16h15 **Les risques associés aux rayonnements ionisants**

Les différentes situations à risque :

- Se doter d'un référentiel commun de la définition du risque et du bénéfice/risque, valeur de dose-grandeurs mesurées
- Quelles sont les situations qui impactent les risques d'exposition aux rayonnements ionisants ? rappels sur les populations à risque,

Détection des dysfonctionnements et les événements (matériel, personnes, organisation)

- Dysfonctionnement devant être traité en interne : Données à recueillir systématiquement et justifiant un REX interne : pannes de gamma caméra, contaminations surfaciques, Système de déclaration, gestion de déclarations, CREX, organisation et la pluridisciplinarité (PCR, PSRPM, radiopharmacien)

- Evénements devant être déclarés aux autorités : Critères de déclaration pour les événements liés à la radioprotection des patients, Matériovigilance, Identitovigilance, Radiovigilance

16h15 - 16h30 *Pause*16h30 - 18h00 **Exigences réglementaires en vigueur en matière de gestion des risques**

- Textes applicables : Règlementation nationale associée à la gestion des risques (textes applicables) et son évolution, Sources réglementaires fiables et actualisées,

Périmètre d'intervention dans sa propre situation de travail
Les différents acteurs, leurs responsabilités et les délégations :

Rappels sur les rôles et responsabilités des différents acteurs (cadre de santé, Médecin, PSRPM, PCR, Ingénieur biomédical, coordonnateur général des risques, radiopharmacien, médecin...) et organismes (ASN, ARS, IRSN...), liaisons hiérarchiques et fonctionnelles, ...

Se situer parmi les autres acteurs dans le circuit de gestion des risques liés aux rayonnements ionisants :

Rôle du médecin nucléaire et du radiopharmacien, du MERM, des infirmiers, ...

Appliquer à son niveau les procédures de son établissement en matière de gestion des risques liés aux rayonnements ionisants : les procédures de gestion des risques liés aux rayonnements ionisants, Outils d'analyse des événements


SESSION 2

Mercredi 17 mai 2017

Salle G

MISE EN OEUVRE OPERATIONNELLE DU PRINCIPE DE JUSTIFICATION DES EXPOSITIONS

09h00 - 10h00 Exigences réglementaires en matière de justification des expositions

Principes et normes de base de la radioprotection

Exigences réglementaires en matière de justification des expositions. Eléments qui doivent figurer sur une demande d'acte pour que la demande soit valable

10h00 - 10h15 *Pause*

10h15 - 12h00 Identification dans la pratique quotidienne des éléments réglementaires relatifs au principe de justification tels que mentionnés dans le CS

Action en cas de non-conformité

12h00 - 14h00 **DEJEUNER**

SESSION 3

Mercredi 17 mai 2017

Salle G

MISE EN OEUVRE OPERATIONNELLE DE PRINCIPE D'OPTIMISATION DE LA RADIOPROTECTION DES PATIENTS

14h00 - 15h15 Exigences réglementaires par rapport à l'optimisation de la RP

Présenter les derniers textes en vigueur, NRD, Formation RP Patients, ...

Ressources humaines et matérielles

En fonction de la personne concernée et du type d'acte à réaliser

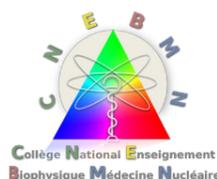
Personnes ressources. Part de chaque intervenant dans l'optimisation (Médecin, pharmacien, PSRPM, MERM, PCR, Ingénieur d'application, ingénieur biomédical)

Guides de procédures et de bonnes pratiques ; guide de procédures d'imagerie édités par les sociétés savantes (ex : guides des indications, guides des procédures SFMN)

Protocoles locaux : Contenu d'un protocole, Rôle de ce protocole, ...

Dans quel cas faut-il faire un protocole ? , Comment réduire l'exposition sans modifier la qualité du résultat...

15h15 - 15h30 *Pause*



SESSION 4
Mercredi 17 mai 2017
Salle G

ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE SOUS L'ANGLE DE LA GESTION DES RISQUES, DE LA JUSTIFICATION DES EXPOSITIONS ET DE L'OPTIMISATION DE LA RADIOPROTECTION POUR L'AMELIORER

15h30 - 16h00 Outils d'évaluation des pratiques professionnelles
Etre acteur de l'évaluation des pratiques
Etre acteur de l'amélioration des pratiques : Méthodes disponibles (EPP, audit, pratiques de certification, veille documentaire), Différents outils d'évaluations, certification, audits cliniques, Comment évaluer ? Quoi évaluer ?, NRD, CREX, REX, inspections ASN, ARS, ANSM, HAS, Etre acteur de l'évaluation, Améliorer des protocoles: Prise en compte des résultats de l'évaluation des pratiques, Améliorer sa pratique, Expériences pouvant servir de modèle, situations types

SESSION 5
Mercredi 17 mai 2017
Salle G

NOTIONS COMPLEMENTAIRES SPECIFIQUES

16h00 - 17h30 La radiothérapie interne vectorisée

- Particularités de la radiothérapie interne vectorisée,
- Réglementation,
- Bonnes pratiques

Impact sur le public et l'environnement de la pratique de médecine nucléaire :

- Bénéfices et risques de la médecine nucléaire,
- Réglementation, Bonnes pratiques
- Impacts des effluents

La transposition de la directive Euratom 2013/59

- Evolution probables liées à la transposition de la Directive
- Présentation de la Directive et des textes parus et en préparation

17h30 - 18h00 Evaluation post-formation

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Orientation : En conformité avec l'arrêté du 8 décembre 2015 fixant la liste des orientations nationale du développement professionnel continu des professionnels de santé de 2016 à 2018 : radioprotection des patients en médecine nucléaire

Objectif : Optimiser les stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies aiguës et chroniques, améliorer la radioprotection en conformité avec l'article L. 1333-11 du code de la santé publique et satisfaire à l'obligation de formation décennale en radioprotection
S'inscrire dans une démarche de gestion des risques, Respecter la réglementation.
Mettre en oeuvre de façon opérationnelle le principe de justification des expositions
Mettre en oeuvre de façon opérationnelle le principe d'optimisation de la radioprotection des patients A
analyser sa pratique professionnelle sous l'angle de la gestion des risques, de la justification des expositions et de l'optimisation de la radioprotection pour l'améliorer

ORGANISME DISPENSATEUR

CNEBMN - Organisme OGDPC
Courriel : contact@cnebm.org
N° SIRET 79943522700019 Code APE 7211Z
N° d'identification DIRECCTE : 11755429775 - N° OGDPC : 6013
Le CNEBMN étant l'organisme reconnu par l'ogdpc les documents officiels seront obligatoirement à son entête.

SECRETARIAT ET LOGISTIQUE

ACORAMEN : 75 rue Professeurs Truc 34090 Montpellier
Tél. 04 67 79 89 00 - Fax 04 67 16 91 86 - courriel : contact@acoramen.fr

INSCRIPTIONS

Bulletin d'inscription joint
Coût de la formation : 750 €
Règlement par chèque à l'ordre du **CNEBMN** adressé à l'ACORAMEN.
Règlement possible par virement sur le compte IBAN FR76 1820 6002 5465 0160 4905 536
BIC AGRIFRPP882
Toute correspondance doit être adressée à ACORAMEN.

ACCES AU CENTRE DES CONGRES

Centre des congrès - La Cité
5 rue de Valmy
44041 Nantes